



Charte qualité des commerçants des marchés de plein air

La charte qualité des commerçants non sédentaires des marchés vise à renforcer l'image du marché et de ses acteurs ainsi qu'à redynamiser son attractivité par des actions reconnues par les consommateurs et s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement.

OBJECTIFS

- Renforcer l'image du marché et son attractivité
- Satisfaire et fidéliser les clients du marché
- Dynamiser la fréquentation les jours de marché
- Sensibiliser les commerçants à l'importance du respect de l'environnement

LE COMMERÇANT NON SEDENTAIRE S'ENGAGE À

- Etiqueter individuellement les prix des articles vendus
- Respecter la réglementation du marché (horaires de déballage et remballage, respect des limites des stands, de l'alignement, de l'affichage ...) et présenter les articles dans un stand de qualité (accessibilité propreté, rangement, affichage...)
- Adopter une attitude responsable et écologique en utilisant principalement les sacs biodégradables
- Laisser son environnement propre
- Respecter toutes les consignes du ou des placier(s)
- Participer aux événements portés par la Ville de Juvignac dès lors qu'ils ont lieu le jour du marché de plein air et aux mêmes plages horaires

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE JUVIGNAC

La Ville s'engage à communiquer toute information jugées utiles aux commerçants non sédentaires (actions d'animation ou de promotion commerciales, travaux, nouveaux commerçants sédentaires.)

La Ville participera à l'élaboration d'un plan de communication visant à valoriser les actions du marché en utilisant le support local « Le P'tit Ju » et le site Internet de la municipalité pour viser un public encore plus large.

D'autres plans d'actions de communication seront étudiés pour valoriser et promouvoir l'offre commerciale proposées sur lesdits marchés.

- ❖ L'application et le respect de la charte seront évalués régulièrement par la Commission Municipale qui, le cas échéant, modifiera ou agrémente la présente charte en conformité avec les observations relevées lors des évaluations.
- ❖ La charte qualité des commerçants du marché de Juvignac l'annexe n°1 du règlement des marchés

Signature du commerçant non sédentaire actant son engagement :